



Document de travail pour la réunion du groupe de travail Énergies Marines Renouvelables de la Commission Arc Atlantique

21 avril 2015 - Bruxelles

Ce document de travail doit permettre de clarifier le contexte dans la perspective de la réunion du groupe de travail Énergies Marines Renouvelables de la Commission Arc Atlantique du 21 avril 2015. Ce document rappelle ce qui a été réalisé par ce groupe jusqu'à présent afin de décider de ce que nous souhaitons faire à l'avenir.

Ce document se concentrera sur trois éléments importants:

- I. La Déclaration Finale de la Commission Arc Atlantique adoptée à Bilbao (ES) le 18 mars 2015
- II. La position de la Commission Arc Atlantique sur les Énergies Marines Renouvelables adoptée à Umeå (SE) le 25 octobre 2010
- III. Le plan d'action de la Commission européenne de la Stratégie Maritime Atlantique adopté en mai 2013

I. Messages sur les Énergies Marines Renouvelables et les industries maritimes dans la Déclaration Finale Bilbao 2015

Cette déclaration finale a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de la Commission Arc Atlantique réunie à Bilbao les 17/18 Mars 2015. Ce document est disponible en ligne: www.arcatlantique.org

Les Énergies Marines Renouvelables sont mentionnées dans deux des six messages:

Troisième message: « La Commission Arc Atlantique souhaite que la Plan Juncker permette de financer des grands projets structurants dans les Régions Atlantiques. La Commission Arc Atlantique dispose d'ores et déjà de propositions à transmettre, notamment en ce qui concerne le secteur du nautisme, l'efficacité énergétique et les industries maritimes, y compris les énergies marines renouvelables».

Quatrième message: « La Commission Arc Atlantique appelle l'Union européenne à mettre en œuvre une stratégie maritime industrielle intégrée. En effet, le potentiel de croissance et d'emploi dans les industries maritimes est réel dans les régions atlantiques et doit être soutenu au niveau européen».

Questions à soulever pendant notre réunion:

- Avez-vous connaissance de projets régionaux/nationaux qui pourraient être financés par le nouveau mécanisme établi par le Plan Juncker ?
- Pourrait-on proposer de faire financer des projets EMR par ce mécanisme? À l'échelle transnationale ? (démonstrateurs, cablage, interconnectivité des réseaux, et.) ?
- Quels sont les besoins?

II. Résumé de la position de la Commission Arc Atlantique sur les Énergies Marines Renouvelables “Énergies Marines Renouvelables: sources de croissance pour les Régions Atlantiques”

Cette note, préparée dans le cadre du groupe de travail EMR de la Commission Arc Atlantique, a été adoptée par la Commission Arc Atlantique le 24 septembre 2014.

Cf. www.arcatlantique.org

Objectifs du document:

- Dans un premier temps, ce document vise à réagir à la Communication sur l'énergie bleue en mettant en avant les atouts des Régions atlantiques pour leur permettre de devenir le fer de lance du développement des EMR en Europe.
- Dans un second temps, il vise à établir des recommandations politiques du point de vue des Régions afin de faciliter le déploiement rapide des EMR sur la façade atlantique.
- Enfin, à travers cette note, la Commission Arc Atlantique souhaite contribuer à l'*Ocean Energy Forum* (2014-2016) et à la préparation de la feuille de route stratégique des énergies océaniques qui devrait paraître fin 2016.

Structure du document:

1. Quel rôle les Régions de l'Arc Atlantique peuvent-elles jouer dans le développement des EMR en Europe?
 - Les Régions de l'Arc Atlantique sont des acteurs incontournables pour assurer le bon développement de la filière des EMR en Europe.
2. Quelles sont les réactions des Régions membres de l'Arc Atlantique sur la Communication de la Commission européenne sur l'énergie des océans?
 - La Commission Arc Atlantique exprime sa satisfaction suite à la publication de la Communication de la Commission européenne sur l'énergie bleue, première Communication sectorielle pour ce type d'énergie. La Commission Arc Atlantique salue également la mise en place du Forum sur l'énergie océanique visant à recueillir les avis et propositions des différents acteurs du secteur entre 2014 et 2016.
3. Quelles sont les recommandations politiques pour le futur?
 - a) Soutien financier à deux niveaux essentiels: la recherche et le développement, ainsi que le raccordement des EMR au réseau ;
 - b) Instaurer de manière durable un cadre propice au développement des EMR en assurant une visibilité et une stabilité juridique pour les quinze prochaines années ;
 - c) Développer, promouvoir et harmoniser la formation professionnelle pour les métiers nécessaires à l'installation et la maintenance des fermes EMR offshore.

Questions à soulever pendant notre réunion:

- Devons-nous préparer une nouvelle position ? Un document de *benchmarking*? Une note technique ou politique de la Commission Arc Atlantique dans la perspective de la COP 21 (Paris, Décembre 2015) ?
- Comment capitaliser sur ce document pour aller plus loin et être identifié comme une partie prenante importante dans le secteur des EMR?

III. Objectifs concernant le développement des Energies Marines Renouvelables dans le plan d'action de la Stratégie Atlantique

Le plan d'action de la Stratégie Atlantique a été adopté par la Commission européenne le 13 mai 2013 et approuvé par le Conseil en juin 2013 (Conclusions du Conseil Affaires Générales).

www.ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/sea_basins/atlantic_ocean/documents/com_2013_279_fr.pdf

Introduction:

« Les secteurs marin et maritime, qui constituent l'«économie bleue», sont capables de fournir 7 millions d'emplois en Europe d'ici à 2020. Ces emplois se trouveront non seulement dans des secteurs émergents, tels que la production **d'énergie renouvelable en mer**, mais également grâce à la revitalisation des industries maritimes traditionnelles. La région atlantique peut apporter une contribution de poids à cette «croissance bleue» ».

Les Énergies Marines Renouvelables sont directement mentionnées dans deux des quatre priorités:

Priorité 2: Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique

Quatre objectifs spécifiques sont développés sous cette priorité, le dernier étant le plus focalisé sur les EMR:

- i. Le renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes;
- ii. L'exploration et la protection des eaux marines et des zones côtières;
- iii. La gestion durable des ressources marines;
- iv. L'exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique.

Dans ce dernier objectif spécifique (iv), la Commission veut "Étudier les possibilités d'**accélérer le déploiement de la production durable d'énergie renouvelable en mer** » en :

- a) Encourageant l'évaluation et la cartographie des potentialités de l'océan Atlantique en matière de ressources énergétiques et en définissant les moyens d'atténuer l'impact environnemental et sur la navigation de la construction, de l'exploitation et du déclassement d'installations dans le cadre des stratégies régionales de spécialisation intelligente pour l'énergie renouvelable en mer;
- b) Contribuant à un système européen de transport d'électricité qui permette d'équilibrer les charges entre les systèmes nationaux et fournisse de meilleures liaisons entre la production d'énergie en mer et à terre;
- c) Encourageant la recherche, le développement et la démonstration de technologies de la construction et de l'entretien des installations de production d'énergie renouvelable pour l'éolien en mer, l'énergie houlomotrice, l'énergie marémotrice et l'énergie de la biomasse, y compris l'intégration avec les usines de désalinisation et les plateformes offshore multifonctionnelles
- d) Encourageant la mise à profit des conditions géologiques, océanographiques et météorologiques spécifiques des régions ultrapériphériques de l'Atlantique, en vue de les aider à atteindre l'autosuffisance énergétique et à répondre aux objectifs de réduction des émissions de carbone.

Priorité 3: Améliorer l'accessibilité et la connectivité

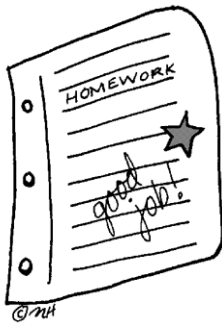
Il n'y a qu'un seul objectif spécifique pour cette priorité: « *promouvoir la coopération entre les ports: Contribuer au développement des ports en tant que plates-formes de l'économie bleue* ». Dans cette priorité, le point b mentionne les énergies renouvelables:

- b) «Permettre aux ports de se diversifier en s'engageant dans de nouvelles activités commerciales telles que l'entretien des installations de production d'énergie renouvelable en mer ou le tourisme».

Questions à soulever pendant notre réunion:

- Ces priorités sont-elles toujours pertinentes ?
- Devrions-nous suggérer d'autres priorités à ajouter lors de la révision de 2016 du plan d'action?
- Comment montrer que les Régions mettent conjointement en œuvre ce plan d'action?

Travaux à faire pour les Régions membres participant à cette réunion du groupe de travail:



Nous demandons à tous les membres du groupe de travail de préparer quelques éléments de réponses pour notre réunion du 21 avril 2015 (Bruxelles) afin d'avancer le plus rapidement possible. Pour information, les prochaines étapes au niveau européen/ international sont:

- Une feuille de route stratégique sur les énergies maritimes qui sera publiée fin 2016 (Commission Européenne/*Ocean Energy Forum*)
- La prochaine Conférence des Nations Unies sur le Climat "COP 21" qui se déroulera à Paris en Décembre 2015
- Révision du plan d'action de la Stratégie Atlantique en 2016

Dans le cas où votre Région ne serait pas en mesure de participer à cette réunion, nous vous demandons de nous envoyer une **contribution écrite** le plus rapidement possible (dans l'idéal avant le 21 avril 2015)